Cégep de Chicoutimi

SERVICE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le 14 mars 2024

Confirmation de situation
Statut de personne réputée inscrite
(Prêts et bourses pour études à temps plein)

Les étudiants ayant droit à des frais liés au statut de personne réputée inscrite dans leur calcul recevront un avis courriel afin de les informer de la disponibilité du formulaire **Confirmation de situation - Statut de personne réputée inscrite (1087)**, dans Mon dossier d'aide financière aux études du site Web Québec.ca. Si ces personnes ne retournent pas leur formulaire d'ici le 11 avril 2024, un recalcul sera effectué pour supprimer les frais liés au statut de personne réputée inscrite à leur dossier.

Informations additionnelles

Il est suggéré aux personnes dont le retour aux études est incertain, de répondre « non » à la question du formulaire, et ce, afin d'éviter d'avoir à rembourser ces frais liés au statut de personne réputée inscrite.

Les étudiantes et les étudiants pourront également mettre à jour leur dossier en effectuant, si nécessaire, une déclaration de changement en ligne ou utiliser le formulaire papier Déclaration de changement - Personne aux études (1012).

À l'automne 2024, une vérification sera effectuée auprès de l'établissement d'enseignement de la personne et l'aide versée sera réclamée, si cette dernière n'était pas admissible à recevoir ces frais.

Lily Houde, responsable
Service de l'aide financière